

DEPARTEMENT  
des  
BOUCHES-du-RHONE  
COMMUNE  
d' A U B A G N E

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 novembre 2023

Convocation du **14/11/2023**  
Date de publication : **23/11/2023**  
Conseillers en exercice : **043**  
Présents : **030**  
Quorum : **22**

L'An deux mille vingt-trois, et le lundi vingt novembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à L'Espace Bras d'Or, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.

N° **029-201123**

**OBJET : ENFANCE, EDUCATION,  
JEUNESSE ET ENSEIGNEMENT  
SUPERIEUR**

Approbation de l'actualisation des tarifs de l'Espace Art et Jeunesse 2024.

**PRESENTS :**

Monsieur GAZAY Gérard Maire,  
Monsieur ROUSSET Alain, Madame AMARANTINIS Sophie,  
Monsieur RUSCONI Vincent, Madame MENET Danielle, Monsieur AGOSTINI Pascal, Monsieur AMY Philippe, Madame MORFIN Geneviève, Monsieur LEVISSE André, Madame HARKANE Stéphanie, Monsieur LEANDRE Yoann, Monsieur MOURNAUD Léo, Madame LEVASSEUR Jeannine, Monsieur LOUIS Jean-Bernard, Madame GABRIEL Julie Adjoints,  
Madame DUPLAN Irène, Madame MOISE-HIRMAN Monique, Monsieur GUEDJ Laurent, Madame BOURGUIGNON Cécile, Madame AMOROS Brigitte, Madame ROUX Magali, Monsieur CHAMLA Franck-Clément, Madame THIBAUD Faustine, Monsieur PANGOURASSOU Jérémy, Madame MELIN Joëlle, Monsieur MIROUX William, Monsieur HERMANT Matthieu, Madame BOUGEAREL Michèle, Madame METCHÉ-BARTHELEMY Mathilde, Monsieur ZANARINI Marc Conseillers Municipaux,  
**formant la majorité des Membres en exercice.**

**EXCUSES:**

Madame TRIC Hélène (donne pouvoir à Monsieur AGOSTINI Pascal), Monsieur JARQUE Patrice (donne pouvoir à Monsieur AMY Philippe), Monsieur COETTO Jérémy (donne pouvoir à Madame MENET Danielle), Monsieur KOURICHI Zarick (donne pouvoir à Madame AMARANTINIS Sophie), Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette (donne pouvoir à Madame BOISSON Valérie), Monsieur PERRIN-TOININ Yves (donne pouvoir à Madame FARDOUX Clémentine)

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20231120-201123\_29-DE  
Reçu le 23/11/2023  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR  
23/11/2023



**Délibération n° 029-201123 du Conseil Municipal du 20 novembre 2023 (suite)**

**ABSENTS :**

Madame BENASSAYA-NIVET Dominique (absente excusée),  
Monsieur SALONE Arthur (absent excusé), Madame  
GIOVANNANGELI Magali (absente excusée), Monsieur  
GRANDJEAN Denis (absent excusé), Madame FARDOUX  
Clémentine (absente excusée), Monsieur LATZ Alexandre (absent  
excusé), Madame BOISSON Valérie (absente excusée)

**Monsieur Jérémy PANGOURASSOU a été élu(e) secrétaire**

Monsieur Zarick KOURICHI rapporte :

La Ville d'Aubagne met en œuvre son Projet Educatif de Territoire (PEDT) et oriente son action pédagogique pour s'inscrire dans le label 100% EAC (Education Artistique et Culturelle) à destination des jeunes de 11 à 25 ans.

Le service Loisirs Jeunes de la Commune s'inscrit dans cette démarche par la sensibilisation et l'initiation des jeunes à la pratique de différentes disciplines artistiques et culturelles, des actions éducatives, des stages ou des sorties dans le cadre d'un Parcours Jeune Citoyen.

Ainsi, il propose, au sein de sa structure, l'Espace Art et Jeunesse, un dispositif éducatif et citoyen mis en œuvre tout au long de l'année, en partenariat avec des prestataires ou en ressource interne.

Cette délibération propose d'adopter les tarifs, tenant compte de l'évolution de l'indice INSEE de 4,9%, pour l'année 2024, comme suit :

Parcours d'Education Artistique, Culturel et Citoyen	Tarif
Passeport jeune citoyen (préalable à l'inscription aux activités)	Gratuit
Activité ponctuelle thématiques EAJ	2,10 €
Activité ponctuelle thématiques EAJ avec prestataire (atelier, conférence, ...)	5,25 €
Sortie hors les murs sans prestataire	5.25 €
Sortie hors les murs avec prestataire	11,55 €
Forfait atelier trimestriel	15,75 €
Forfait module vacances EAJ intra-muros	15,75 €
Forfait module vacances avec prestataire	31,50 €

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20231120-201123\_29-DE  
Reçu le 23/11/2023  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR  
23/11/2023



**Délibération n° 029-201123 du Conseil Municipal du 20 novembre 2023 (suite)**

Nuitée Saint Vincent Les Forts	28,35 €
Inscription pour 1 atelier hebdomadaire associatif de septembre à juin	126,00 €
Inscription pour 1 atelier hebdomadaire associatif de janvier à juin	95,00 €

Le paiement peut s'effectuer directement à l'EAJ ou au moyen de la Carte Jeunes et/ou du Chéquier Jeune Aubagnais.

La non présentation du jeune à une activité ou à un stage, sans avertissement écrit préalable, 48h avant le début de l'animation, ne donne pas lieu à un remboursement. La totalité de la prestation reste due.

En cas d'absence pour maladie, avant la réalisation de l'activité ou du stage, le remboursement total peut être effectué sur présentation de l'original d'un certificat médical dans les 48h au Service Loisirs Jeunes de l'Espace Art et Jeunesse.

Dans tous les cas, une activité ou un stage commencé ne donne pas droit à un remboursement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

**CONSIDERANT** la nécessité d'adopter des tarifs pour les différents ateliers et les activités dispensés sur l'Espace Art et Jeunesse par le service Loisirs Jeunes ou ses partenaires,

**VU** l'examen en commission municipale,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : d'APPROUVER les tarifs de l'Espace Art et Jeunesse pour l'année 2024 ;

**ARTICLE 2** : d'AUTORISER la Régie « Espace Art et Culture n° 02102 » à pratiquer lesdits tarifs.

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20231120-201123\_29-DE  
Reçu le 23/11/2023  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR  
23/11/2023



**Délibération n° 029-201123 du Conseil Municipal du 20 novembre 2023 (suite)**

**ADOpte A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Gérard GAZAY**  
Maire

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20231120-201123\_29-DE  
Reçu le 23/11/2023  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR  
23/11/2023

